

Janvier
2012



AVIS

à la population de Quincy-Voisins

IDEE

*La Municipalité
vous présente
ses meilleurs voeux
de santé et bonheur
pour l'Année 2012*

► Le permis cycliste pour les
élèves de l'école J.Prévert

► Les auditions du conservatoi-
re municipal de musique

► Exposition sur l'histoire
de la TSF



P.2



P.4



P.4

QUINCY-VOISINS

Une commune qui agit pour l'emploi !

Notre « village » est riche de sa population jeune et des préoccupations de tous les couples recherchant chez nous la proximité de services, de transports publics performants et pour leurs enfants des établissements scolaires avec des activités de loisirs et de garde.

Lors d'une dernière rencontre avec les nouveaux arrivants nous avons compris que leur venue correspondait à leur envie d'être « à la campagne » ; en opposition avec les villes souvent plus chères pour l'acquisition d'une maison. Ils apprécient le coût modéré des taxes communales mais aussi tous les services que nous avons créés pour faciliter la vie de chacun, des plus jeunes au plus aux plus anciens.

Nous avons apprécié ce compliment en faveur de notre commune.

Nous avons noté également que beaucoup conservaient l'emploi qu'ils avaient déjà et qu'ils ne pouvaient quitter faute d'équivalence à toute proximité.

L'action de La Municipalité de Quincy-voisins pour L'emploi

En décidant de créer la zone d'activités de « la bonne rencontre », voire la future zone de « Ternoy » nous avons à la fois placé ces zones d'activités en périphérie de la commune, à proximité des infrastructures autoroutières. Nous avons aussi fait le choix qu'elles étaient nécessaires pour que notre commune ne soit pas qu'une simple « ville dortoir » sans ressources.

Les emplois créés dans nos zones d'activités ne sont pas tous pourvus par les habitants de QUINCY-VOISINS mais il en est de même pour toutes les communes du bassin de vie de Meaux, chacun pouvant trouver à proximité des possibilités d'embauche suivant sa formation et sa qualification.

C'est sans esprit de clocher que nous participons à cet enrichissement d'emplois sur tout le secteur de Meaux et de sa région.

Notre zone d'activités « de la Bonne rencontre »

Créée il y a 20 ans ce lotissement de petites entreprises connaît un rythme, un développement constant. Est venue récemment s'installer la société « IDEE » qui, outre sa base d'entreprise d'électricité a pu louer une part de ses locaux à d'autres entreprises.

Nous aurons donc, en plus de l'auto-école récemment installée, la possibilité de créations (en face) d'un autre ensemble industriel ou artisanal.

Bienvenue à ces entreprises qui fermeront les derniers espaces disponibles sur la zone d'activité de la bonne rencontre.

Quelles perspectives pour de nouveaux emplois ?

La commune avec la société AMENAGEMENT 77 se propose de vendre les 5ha de la ZAE du Ternoy.

Que verrons-nous ?

Certainement une entreprise de grande

dimension qui cherchera à utiliser au mieux la facilité des différents échangeurs créés et la déviation sud ouest de Meaux (et son viaduc qui permet d'atteindre la RN3 vers l'aéroport sans passer par la ville de Meaux fort encombrée) La perspective d'une grande implantation d'une usine allemande est évoquée et se précise. Gageons que la négociation menée par la municipalité et sa société fermière « AMENAGEMENT 77 » mèneront à terme cette négociation qui nous apportera emplois qualifiés et des recettes nouvelles supplémentaires.

Les recettes ?

Si notre population grandit par une densification de notre tissu urbain initial, (suite aux ventes et divisions des derniers jardins du centre village) nous avons donc besoin de ressources nouvelles.

La venue de ces nouvelles entreprises sera la bienvenue même si les réformes fiscales gouvernementales nous ont privés de la taxe professionnelle qui nous assurait d'une recette pérenne.

Souhaitons que ces installations d'entreprises permettent à la commune de maintenir ses impositions aux meilleurs taux, afin de continuer à offrir aux habitants des services, une solidarité de gestion.

Sociale et solidaire la commune de QUINCY-VOISINS ?

C'est notre volonté.

Jean-Jacques JEGO

L'obtention du permis cycliste pour les élèves de CM2 de l'école Jacques Prévert



Le 15 décembre 2011, M. Pistre et Mme Denis, enseignants en retraite, qui oeuvrent bénévolement pour la prévention routière, sont venus remettre aux élèves de CM2 de l'Ecole Jacques Prévert à Quincy-Voisins leur permis cycliste.

En effet, depuis 2 mois (5 séances), les élèves ont participé à une formation cycliste enseignée par leur institutrice, Mlle Steciw, en partenariat avec la MAIF. Un kit pédagogique composé de :

- ▶ codes Permis cycliste remis aux élèves dès la première intervention en classe
- ▶ 1 DVD pour aborder le contenu sous forme de questions
- ▶ des fiches d'évaluation distribuées

aux élèves au moment de l'examen.

▶ Des permis cyclistes

C'est ce permis que M. Pistre a remis à chaque élève, en présence de Mme Genriès représentante de la Municipalité. Il a également remis à chacun un gilet de sécurité orange fluo.

M. Pistre a profité de cette cérémonie pour rappeler aux élèves les conduites à avoir dans la rue et notamment le port du gilet fluo à la tombée de la nuit. Il a cité beaucoup d'exemples pour faire comprendre les dangers de la route.

Merci à ces intervenants pour leur implication dans la sécurité routière.



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisins rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

EXTRAITS DU

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2011

Ceux-ci continuent d'être disponibles sur le site Internet de la mairie :
www.quincy-voisins.fr

QUOTIENTS ET TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS (Centre de Loisirs, accueil du matin, accueil du soir et Club Ados) - Année 2012

QUOTIENTS ET TARIFS – RESTAURATION SCOLAIRE – Année 2012

TARIFS ETUDES SURVEILLEES – Année 2012

Le Conseil Municipal, par 22 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE et Melle CAILLAUD) adopte le principe d'une augmentation de 2% de ces prestations.

PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de porter la participation à 6 463 € (par place non réalisée).

REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de la mise en place du compte épargne temps en faveur des personnels.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'assurance que le Centre de Gestion aura charge de négocier.

DECISION MODIFICATIVE n°5 – BUDGET « COMMUNE »

Le montant de 71 505 € porte sur le complément de financement de divers comptes en dépassement. Les recettes correspondantes sont issues de remboursement sur rémunération et des taxes additionnelles aux droits de mutation. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à procéder à cette décision modificative.

ACQUISITION DES PARCELLES cadastrées AI n°489 et AI n°490

Ces parcelles auraient dû être rétrocédées en 1973 dans le cadre d'un lotissement.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acquérir ces parcelles à l'euro symbolique et les incorporer dans le domaine communal.

EXTRAITS DU

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, adopte le règlement intérieur des services périscolaires annexé à la présente délibération à compter du 1er janvier 2012, tel que proposé par Monsieur le Maire Adjoint chargé des affaires scolaires et de la jeunesse.

ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'éviter à certaines associations et Etablissements Publics, en début d'année, d'avoir quelques difficultés de trésorerie, il propose le versement d'acomptes dans la limite des subventions inscrites au Budget Primitif 2011. Ces versements interviendront en janvier, février et mars 2012.

Bénéficieraient de cette disposition les associations et Etablissements Publics suivants :

ASSOCIATIONS	x 1 versement	X 3 versements
A.C.L.S		1 800.00 €
Compagnie d'arc	134.00 €	
Familles Rurales	500.00 €	
Handball	643.25 €	
T.C.Q.V	223.87 €	
U.S.Q.V		1 658.90 €

ÉTABLISSEMENT PUBLICS	x 3 versements
Caisse des écoles	2 772.00 €
Centre communal d'action sociale	20 839.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser les acomptes de subvention ci-dessus aux associations et établissements publics.

INFORMATION CONCERNANT LE CIMETIERE

RAPPEL

L'entretien des tombes est à la charge des familles

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE n° 2010/030

Dès l'attribution de son emplacement, le concessionnaire s'engage à le maintenir de façon permanente en bon état d'entretien. S'il n'est pas équipé d'un caveau, l'emplacement devra être engazonné et régulièrement entretenu. Des plantations pourront être réalisées à l'exclusion des essences de haute tige. Elles ne devront se développer que dans la limite du terrain concédé ; elles devront être taillées et élaguées en conséquence. En cas de nécessité, les travaux pourront être réalisés d'office, à la demande de l'administration et aux frais du concessionnaire ou de ses ayants-droits.

La liste de l'Avenir de Quincy-Voisins n'a pas transmis sa contribution pour le mois de janvier 2012

Il était une fois la radio



Le 10 et 11 décembre dernier, on a pu découvrir en Mairie de Quincy-Voisins, la collection personnelle de M. Louet. Il a organisé avec le soutien de la Municipalité une exposition consacrée à l'histoire de la TSF, la télégraphie sans fil, devenue ensuite la téléphonie

sans fil.

M. Louet, passionné depuis toujours a fait preuve de professionnalisme dans la mise en place de l'exposition. Il avait préparé un diaporama commenté, des

affiches expliquant le fonctionnement de la TSF, son rôle dans l'histoire et ses principaux inventeurs ou découvreurs. L'homme s'est fait un plaisir d'expliquer chaque pièce de sa collection. Cette exposition a pu être visitée par les élèves des différentes écoles primaires de Quincy-Voisins. M. Louet a su se mettre très facilement à la portée de son jeune auditoire en rendant son exposition ludique et dynamique. Bravo !



Les nouveaux habitants découvrent leur commune

Samedi 26 novembre, une dizaine de familles a répondu présente à l'invitation de la Municipalité pour un accueil officiel «des nouveaux habitants». Adjoint, conseillers municipaux et responsables associatifs ont présenté la ville à travers tous ses angles comme le sport, la scolarité, le périscolaire, les différentes fêtes, les différentes activités culturelles. Ils se

sont rendus au château, centre culturel ou un pot de l'amitié les attendait. Ils ont ainsi pu découvrir la Médiathèque, les locaux du conservatoire et ceux du centre de loisirs. Les nouveaux habitants ont déjà montré un intérêt et une envie de participer aux différentes activités du village : une belle manière de s'intégrer.



Les élèves du Conservatoire municipal de musique à l'honneur

Mercredi 14 décembre en soirée, à la salle polyvalente, des auditions regroupant une grande partie des élèves du conservatoire étaient organisées. Madame Danielle MONGIN, directrice du Conservatoire était fière de présenter ses élèves et leur travail : le fruit d'un trimestre d'enseignement instrumental et de formation musicale. Cette année, une nouvelle méthode d'apprentissage du solfège associant l'instrument joué a été mise en œuvre et semble déjà être appréciée des élèves. Les parents et amis du conservatoire sont venus nombreux écouter les jeunes musiciens.

Au programme : les classes de guitare, piano, violons et formation musicale. Des ensembles instrumentaux très réussis ont été créés pour l'occasion : Folklore Canadien de C et N Chambard, Canon de Pachelbel, Stächen et moment musical de

Schubert, Borsalino de C Bolling et E.T de John Williams. Parmi le public, nous avons rencontré Mesdames Géraldine Holtzhauer, Maire adjointe à la culture et Pierrette Genries, Maire adjointe à la vie associative qui ne manquent pas une occasion de soutenir le Conservatoire, ses professeurs, ses élèves et ses nombreuses manifestations.



Bravo aux élèves et à leurs professeurs pour cette belle soirée : un joli cadeau musical de Noël.



Affaires scolaires, Jeunesse

A l'attention des Familles et usagers des services périscolaires

Les familles sont invitées à prendre connaissance, en mairie ou au centre de loisirs, du nouveau règlement intérieur des services périscolaires. (applicable au 01/01/2012)

A savoir :

- des précisions de fonctionnement ont été apportées dans certains articles en concertation avec les délégués de parent d'élèves.
- pour le mode de règlement des factures, l'introduction du prélèvement automatique bancaire.

Le Maire-Adjoint
Chargé des affaires scolaires et jeunesse



J. BASUYAUX

Mairie, 7 avenue de la République, 77860 Quincy-Voisins. Tel : 01.60.04.11.21.
Fax 01.60.04.66.87 / e-mail : mairie@quincyvoisins.fr / www.quincyvoisins.fr